APRÈS ART. 2 N° 329

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

AMENDEMENT

N º 329

présenté par

M. Reda, M. Thiériot, Mme Corneloup, Mme Boëlle, Mme Meunier, M. Reiss, Mme Bouchet Bellecourt, Mme Levy, Mme Audibert, M. Breton, M. Emmanuel Maquet, M. Parigi, M. Viry, Mme Trastour-Isnart, M. Grelier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Benassaya, M. Aubert et M. Bazin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.